

L'EMSP

PLAN D'ACCÈS



CHEF DE SERVICE

Dr Catherine MOLINES

MEDECIN

Dr Mavosoa RAZAFIARISON

PSYCHOLOGUE

Cécile VITIELLO

RESPONSABLE ENCADREMENT

INFIRMIÈRES COORDINATRICES

Magali MAISONNEUVE - 06 04 51 52 31

Natacha PONT MOREL - 06 21 37 49 88

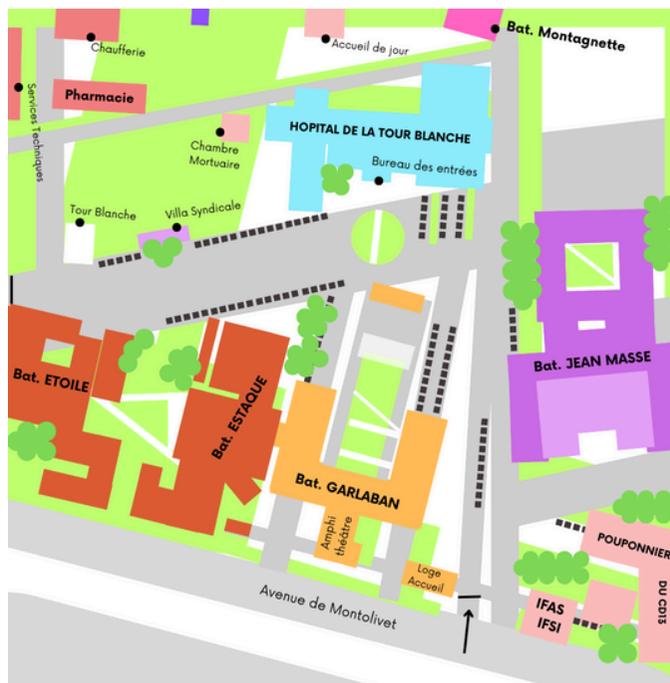
ASSISTANTE SOCIALE

Camille RAIBALDI

SECRÉTAIRES

Aurélié SPISSU

Fanny CORDIER



ÉQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS GÉRIATRIQUES



☎ 04 86 57 81 03

✉ emsp@cgd13.fr



**Hôpitaux
de Provence**

Groupement Hospitalier
et Universitaire
des Bouches-du-Rhône

Centre Gériatrique Départemental
176 avenue de Montolivet
BP 50058-13375 Marseille Cedex 12
Email : cgd@cgd13.fr - www.cgd13.fr
tel : 04 91 12 74 00 – fax : 04 91 12 76 99

LES SOINS PALLIATIFS : LES OBJECTIFS

- Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés avec une approche globale de la personne atteinte de maladie grave, évolutive ou terminale.
- Pratiqués par une équipe pluridisciplinaire, ils visent à soulager la douleur et les autres symptômes et à apaiser la souffrance psychique.
- Le respect de la dignité de la personne et le soutien de son entourage font partie intégrante de cette prise en charge.

Loi n°99-177 du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs.

Circulaire DHOS/02/DGS/SD5D n° 2008-98 du 15 février 2002 relative à l'organisation des soins palliatifs.

Loi n°2016-87 du 2 février 2016 (Loi Claeys Leonetti) créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.

L'EMSP : LES MISSIONS

- Soutenir et accompagner les patients et/ou résidents et leur entourage.
- Soutenir, former et accompagner les équipes soignantes lors de la prise en charge des personnes âgées en soins palliatifs ainsi qu'à la prise en charge de la douleur et des symptômes invalidants.
- Aider à la réflexion et à la décision dans le cadre de l'accompagnement des personnes âgées en situation palliative.
- Favoriser la concertation, en lien avec le médecin traitant, des équipes médico-soignantes prenant en charge les personnes et participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de leur projet de soins et de vie.
- Permettre la mise en œuvre d'un Parcours Coordonné en Soins Palliatifs respectant les droits des patients et/ou résidents.

L'EMSP : une équipe pluridisciplinaire qui se déplace sur le lieu de vie des personnes âgées.

POURQUOI FAIRE APPEL A L'EMSP ?

- Vous êtes face à un patient douloureux ou qui présente des symptômes d'inconfort.
- Le patient, sa famille et/ou son entourage se questionnent sur le devenir et les soins proposés.
- Le patient, l'entourage expriment une souffrance en lien avec la situation palliative.
- L'équipe soignante se sent en difficulté ou exprime un besoin de formation suite à la prise en charge du patient ou sur la question de la fin de vie.
- Il existe des divergences et des questionnements au sein de l'équipe sur le projet de soins du patient/résident.
- Vous rencontrez une situation de demande d'euthanasie. Vous vous questionnez sur l'acharnement thérapeutique, l'arrêt de la nutrition ou de certains traitements.